

CONTRAT DE MENSUALISATION

En optant pour la mensualisation, la facture annuelle est prélevée automatiquement en 9 acomptes estimés et 1 facture de solde établie sur la consommation réelle. Pour adhérer, le montant annuel facturé doit atteindre au minimum 100 €. De plus, l'abonné doit être à jour du paiement de ses factures antérieures. La mise en place effective de la mensualisation est confirmée par la communication d'un échéancier en début de période. Il appartient à l'abonné d'avertir le service de tout changement : RIB, situation, etc. En fin de période, si la facture de solde est négative (estimation supérieure au réel), l'excédent est reporté sur l'échéancier suivant s'il est inférieur à 70 € et remboursé par virement sur le compte de l'abonné s'il est supérieur à 70 €. Le contrat est reconduit tacitement si aucune des parties ne demande sa résiliation. Après 2 rejets de prélèvement, il sera mis fin automatiquement au contrat, les frais seront répercutés à l'abonné. Le renvoi signé du contrat de mensualisation et du mandat de prélèvement SEPA vaut acceptation des présentes conditions.

Mes coordonnées :

NOM : _____

Ou Raison sociale : _____

Tél. : _____

☐ Propriétaire

☐ Locataire

N° du contrat : _____

Prénom : _____

Siret : _____

Mail : _____

☐ Autre : _____

Adresse du branchement :

N° Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse de facturation (si différente) :

N° Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

✓ Je souhaite adhérer à la mensualisation.

✓ J'accepte que mes coordonnées soient utilisées pour les échanges liées aux besoins du service.

✓ J'accepte les termes des règlements de service et les tarifs dont j'ai pris connaissance. *

Pour nous permettre de traiter votre demande, le dossier transmis doit être complet et lisible (format PDF).

Documents à joindre obligatoirement :

- Pièce d'identité ou Kbis
- Mandat de prélèvement SEPA
- RIB

Lu et approuvé

Date : _____

Signature : _____

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges - Direction de l'Eau et Assainissement

560 rue des Grands Prés 88100 Sainte-Marguerite / eau-assainissement@ca-saintdie.fr / 03 29 52 66 80

*Retrouvez toutes nos informations (règlements de service, tarifs, formulaires...) sur notre site internet :

<https://agglo.saint-die-des-vosges.fr>

MANDAT de Prélèvement SEPA

Pour paiement récurrent / répétitif

FR88ZZZ545797

Identifiant du Créancier SEPA - ICS

FR88ZZZ545797-

Référence unique du mandat - RUM

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) CA DE SAINT DIE DES VOSGES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions CA DE SAINT DIE DES VOSGES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Veuillez compléter tous les champs de ce cadre

Nom du débiteur(s) : _____

N° Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Les coordonnées de votre compte :

IBAN : _____

*Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

BIC : _____

*Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
560 rue des Grands Prés 88100 Sainte-Marguerite FRANCE

Signé à : _____

Signature :

Lu et approuvé

Le : _____

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations ci-dessous sont relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - elles sont fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant du débiteur :

* Indiquez ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) :

.....

* Si votre paiement concerne un accord passé entre CA DE SAINT DIE DES VOSGES et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Contrat concerné :

* N° d'identification du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges - Direction de l'Eau et Assainissement
560 rue des Grands Prés 88100 Sainte-Marguerite / eau-assainissement@ca-saintdie.fr / 03 29 52 66 80

*Retrouvez toutes nos informations (règlements de service, tarifs, formulaires...) sur notre site internet :
<https://agglo.saint-die-des-vosges.fr>